33e ANNEE N° 2632 — PARAIT LE SAMEDI — 30 SEPTEMBRE 1922

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

TARIFS D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) ..... 0,50

Commerciales (la ligne) ..... 0.60

Réclames (la ligne) ..... 0,80

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

## DECENTRALISONS

Il y a trop longtemps que des écrivains et des hommes politiques, frappés de la stérilité de l'Administration Centralisée et bureaucratique, ont préconisé la remise aux mains des autorités locales d'une partie des attributions de l'Etat et ont ainsi créé la doctrine de la décentralisation. Dès son apparition, cette formule séduisante devint populaire et il n'est guère de programmes électoraux qui, depuis 30 ans, ne comportent la réforme administrative et la décentralisation. Mais à vrai dire la plupart des défenseurs de cette théorie nouvelle n'avaient à son sujet que des données superficielles et l'opinion publique, tout en y donnant son adhésion, n'y attachait qu'une importance secondaire.

Une telle indifférence fut sans grands inconvénients, tant que la vie administrative des départements et des communes fut assez ralentie et que les services d'Etat ne furent pas trop pléthoriques. Mais un jour vint où par suite de l'application de multiples lois d'assistance, de prévoyance et d'hygiène qui sont l'honneur de notre démocratie, les Préfets et les Maires eurent à remplir une foule d'attributions nouvelles et où les bureaux des ministères, chargés d'animer et de contrôler l'action des autorités locales, furent encombrés au point de paralyser la vie administrative du Pays.

Cette évolution, qui s'est accentuée assez brusquement depuis quelques années, en particulier à la suite de la guerre, est très frappante dans la vie communale. La Mairie, surtout dans les grandes villes n'est plus seulement la maison commune où les habitants se rendent pour les actes les plus importants de leur vie, elle est devenue l'organe indispensable de l'existence quotidienne et elle cumule avec les grands services publics normaux, tels que l'eau, le gaz, l'électricité, l'enlèvement des ordures, la voirie, les bâtiments, une quantité de services nouveaux d'assistance, de ravitaillement, de prévoyance, de crédit, l'essor économique même, qui nécessitent de la part des édiles un labeur opiniâtre, des connaissances nouvelles, et surtout une liberté plus grande. On peut affirmer qu'à l'heure actuelle l'obligation pour les municipalités de faire approuver leurs moindres actes par le pouvoir central, d'ailleurs incompétent, est une source de retards considérables dans l'expédition des affaires et de véritable paralysie de la vie locale.

Or, il se trouve qu'au moment même où elle apparait intolérable, la tutelle admidistrative est rendue en même temps inutile, grâce aux heureux progrès réalisés par la plupart des Maires de France, au point de vue de l'activité, de la compétence des moyens d'action. En effet, depuis quelques années, sous l'influence des nécessités de la guerre, les maires ont pris l'habitude de se concerter entre eux, de se communiquer les uns aux autres leurs initiatives, de s'associer parfois pour la défense des intérêts similaires de leurs villes et de former même entre eux des Associations permanentes, départementales et nationales, qui organisent d'importants congrès et soutiennent avec autorité près des Pouvoirs Publics les droits des communes.

Il y a là un mouvement très intéressant, qu'il convient d'observer avec sympathie et qui doit inspirer au législateur la direction de la prochaine réforme administrative. Peu importe le cadre territorial dans lequel celle-ci sera réalisée. Créera-t-on de nouvelles régions par superposition aux départements ou par la suppression de ceux-ci ? Nous ne voulons pas nous attarder aujourd'hui à cette question : Ce qui est important, c'est de comprendre la nécessité de mettre à la base de toute réforme la plus large autonomie communale. Nous voudrions voir l'Etat cantonné dans son rôle national et politique, s'occuper des finances de l'enseignement, de la police, de la défense nationale et des affaires extérieures, et dégagé de toutes les attributions de gestion économique ou sociale qui serait mieux remplies, sous le contrôle direct du peuple, par les assemblées électives locales.

C'est un problème plus grave qu'on ne le croit généralement et sur lequel nous appelons toute l'attention des Républicains. Un Etat centralisé, accaparant tous les pouvoirs et les mettant aux mains de fonctionnaires irresponsables, c'est la négation même de la Démocratie. L'idéal d'une République, ce serait le Gouvernement direct du peuple, et si un tel régime est impossible dans une grande Nation comme la France, du moins doit-on s'en rapprocher dans la plus large mesure en confiant un très grand nombre d'attributions importantes aux municipalités élues et contrôlées par le suffrage universel.

Nous croyons fermement, pour notre part, à l'avenir de la commune qui est la cellule vitale de la Nation, et nous pensons que les Municipalités, investies de la confiance populaire, exerçant leurs pouvoirs sous le regard quotidien et avec l'approbation constante des citoyens, peuvent entreprendre dans la plus entière liberté des tâches nouvelles et assurer en même temps que la prospérité et l'essor de nos cités, le complet et généreux épanouissement de la Démocratie. Elle sont prêtes à assumer cette grande tâche, pour laquelle elles ne réclament que la liberté. Nous demandons au Parlement de leur faire confiance et de fonder ainsi l'organisation de la vie administrative sur des bases conformes à la doctrine républicaine.

Camille CHAUTEMPS,
député, maire de Tours.

## CHOSES & AUTRES

### Les quatre Sergents de La Rochelle

Au moment de mourir, Bories lançait à la foule ces paroles du haut de l'échafaud ; « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui ! »

Raoulx, Goubin, puis Pommier, les trois autres sergents de La Rochelle, avant de s'étendre sur la planche funèbre, criaient : « Vive la liberté ! »

C'était le 21 septembre 1822. La Congrégation se vengeait des « Carbonari » et prétendait les terroriser par cette quadruple exécution inique.

Le même jour, aux Tuileries, une grande fête était donnée pour solenniser l'anniversaire d'une fille de la duchesse de Berry.

Huit ans aprés, la duchesse, sa fille, le roi Charles X, le triste duc d'Angoulème reprenaient la route de l'exil.

L'assassinat des quatre sergents de La Rochelle n'avait pas porté bonheur à la famille royale.

Ainsi l'avait voulu le parti prêtre. Comme l'écrit le vieil historien de Vaulabelle vers 1850, « de tous les partis qui peuvent s'imposer à une nation, les plus violents, les plus âcres, les plus inexorables, sont les partis où dominent l'esprit dévot et l'influence sacerdotale. »

Quel crime les quatre sergents Bories, Raoulx, Goubin et Pommier avaient-ils commis ?

Ils avaient formé une « vente » de « Carbonari » et s'étaient déclarés fidèles à la cause de la Révolution et de la Constitution de 91.

Beaucoup de soldats du 45e pensaient comme Bories. Ils étaient écœurés « par l'incapacité militaire et administrative des principaux chefs ; par le refus de reconnaître les grades des anciens sous-officiers de l'empire et des Cent-Jours, que l'on obligeait à rester simples fusiliers ; par les préférences accordées aux hommes sans services antérieurs à la Restauration et affectant un grand zèle royaliste ; par les persécutions contre les officiers soupçonnés d'attachement aux principes de la Révolution. »

Le régiment tenait garnison à Paris, au quartier Latin. Pour le punir de ses sentiments, il fut désigné pour se rendre à La Rochelle.

En cours de route, premier incident à Orléans : des soldats suisses se prennent de querelle avec Bories qui refuse de trinquer avec eux. Bagarre ; Bories est arrêté et tenu en observation d'étapes en étapes.

Pourtant, chef de la vente du 45e, il se tient au courant des événements qui se préparent du côté de Saumur, sous la direction du général Berton.

A Saint-Maure, il apprend que l'on compte sur lui et le 45e.

Et le bataillon continue sa route, séjournant tour à tour à Châtellerault, où la chronique ne signale aucun incident, à Poitiers, à Niort, enfin arrive à La Rochelle.

Mais à Poitiers, Bories avait déjà été victime de sa confiance. Un sergent-major, confident du colonel de Toustain, et un ancien officier avaient affecté en sa présence une haine profonde des Bourbons, et Bories n'avait pas caché ses propres sentiments qui furent rapportés aussitôt au colonel.

A Niort, les camarades de Bories, dans un diner donné en leur honneur par quelques libéraux, avaient tenu les propos les moins royalistes.

Aussi, en arrivant à La Rochelle, Bories fut il incarcéré. La présidence de la « vente » fut alors assurée par le sergent-major Pommier.

Pommier fut imprudent. La nouvelle de l'échec du général Berton sur Thouars et Saumur venait de parvenir ; Berton lui-même se tenait dans les environs de La Rochelle

Pommier réunit ses camarades, expose la situation, fait entendre que peut-être un appel sera lancé au dévouement de tous. Le sergent-major Goupillon s'exalte, propose d'enlever le régiment, de brûler les casernes. Ses propositions sont accueillies avec irritation.

Le surlendemain Goubin, puis Pommier étaient arrêtés. Quand à Goupillon, il allait chez le colonel et lui racontait tout ce qu'il savait.

Raoulx était alors arrêté à son tour, au sortir d'une entrevue qu'il venait d'avoir avec le général Berton.

Le gouvernement exulta. Par les confidences de Goupillon, par les renseignements parvenus de divers côtés, il avait enfin une idée précise de l'organisation générale des « Carbonari ».

Et dès lors, il eut la volonté de frapper un coup terrible sur cette association secrète qui gênait la Congrégation, association aussi secrète, dans son plan de domination.

Le procès fut soutenu par M. de Marchangy, avocat général, ancien poète sous l'empire. Son réquisitoire est connu. Il est le réquisitoire de toutes les périodes de peur. « Les membres de cette secte, les « Carbonari », disait-il en substance, nourrissaient les

© VILLE DE SISTERON

projets les plus abominables et ne voulaient rien de moins, dans leur féroce audace, que livrer toutes les classes de citoyens aux horreurs de la plus affreuse anarchie. Un mot résumait leur sinistre constitution : détruire tout ce qui existait ».

Et il vouait Bories à « la vindicte publique » ! Pour avoir obtenu les têtes des quatre sergents, M. de Marchangy et son substitut, M. de Broë, membre de la Congrégation des missions, reçoivent de l'avancement.

Leurs quatre victimes donnèrent jusqu'au dernier moment l'exemple du stoïcisme le plus sublime.

A ses défenseurs, Bories déclara « qu'il mourrait sans regret s'il ne laissait pas une mère, car il était convaincu que sa mort serait plus utile que sa vie à la cause de la liberté ».

Et Goubin et Raoulx et Pommier s'associèrent à ses paroles.

Devant une foule immense et consternée, ils furent décapités.

Ils n'avaient commis que le crime d'être républicains à un moment où la loi était faite par ceux que l'étranger avait ramenés dans ses fourgons.

Et c'est pourquoi les républicains, magnifiant leur mémoire, ont célébré cette année le centenaire de leur sacrifice.

Louis RIPAULT.

Du *Radical de Paris*.

# Chronique Locale

## SISTERON

**Avis aux mutilés.** — Il est rappelé que demain dimanche a lieu la grande réunion générale à la rue de la Mission, de l'Association des Mutilés et éprouvés de la guerre.

Nous sommes assurés d'avance que malgré son état de santé toujours chancelante, le camarade Colomb, président honoraire de la Fédération des Mutilés et éprouvés des Basses-Alpes dont le dévouement est de tous bien connu, nous fera l'honneur de présider cette assemblée.

A l'issue de cette réunion, nos camarades Reymond, chef des services administratifs du Comité départemental des mutilés et Colomb se tiendront à la disposition des victimes de la guerre qui auraient besoin de renseignements utiles soit sur l'application de la loi du 31 mars 1919, soit au sujet des questions ayant trait au Comité départemental des mutilés.

*Le secrétaire général,*
*Henri JAUME.*

—o—

**Chiffre d'Affaires.** — L'impôt sur les automobiles et le chiffre d'affaires sera perçu à la mairie :

Lundi 2 octobre, automobiles et chiffre d'affaires (abonnés),

Mardi 3 octobre, chiffre d'affaires. lettres A à F.

Mercredi 4 octobre, chiffre d'affaires, lettres G à O.

Jeudi 5 octobre, chiffre d'affaires, lettres P. à la fin.

Tout retard dans le paiement de l'impôt est passible d'une contravention.

**Eldorado-Bal**

C'est demain dimanche que commencera à l'Eldorado le premier bal de la saison.

Entrée : Messieurs, 2 fr., gratuite pour les dames. Il ne sera pas délivré de cartes de sortie. Consommations obligatoires.

**Echo.** — A l'occasion du meeting d'aviation qui s'est tenu dimanche dernier dans le charmant village des Mées, une foule de Sisteronnais s'était rendu au meeting afin d'admirer les prouesses d'acrobatie exécutées par les pilotes de l'école d'aviation d'Istres qui sont réellement des "As". Ce fut certes une belle journée de soleil et de régal pour les spectateurs et pour l'aviation. A la fin de la soirée des passagers parmi lesquels il nous est agréable de citer Mme Raoul Anglès, femme de notre député qui en compagnie du pilote Ronserail effectua un voyage aérien. Puis ce fut le tour de M. Honnorat, notre sénateur, qui lui aussi voulut connaître les émotions d'une course aérienne et l'appareil qui portait M. Honnorat monta, monta si haut qu'à un certain moment il disparut totalement des yeux des spectateurs ébahis et surpris d'une fugue pareille. Renseignements pris l'ascension de notre sénateur n'avait d'autre but que celui d'aller rendre visite à l'astre solaire et le prier de calmer l'ardeur de ses rayons dans la journée du 8 au 9 octobre, date du changement de l'heure. Le soleil comprit car de dépit il se cacha derrière un gros nuage et n'éclaira plus la piste, tandis que le maître de l'heure descendant reprenait placidement contact avec les mortels.

Au dernier moment nous apprenons par T. S. F. que l'intrusion M. Honnorat dans la marche de cet astre aurait fortement compromis son siège sénatorial qu'il obtint avec peine.

**Musique.**

Lundi 9 Octobre à 9 heures précises, examen de solfège pour l'admission aux *Touristes des Alpes*. A ce sujet M. Bombled, rappelle aux élèves qu'il est indispensable d'y assister et qu'ils seront exclus du cours après 3 absences non motivées.

—o—

**Concours.** — Un concours pour l'emploi de dame dactylographe dans les directions départementales et les services spéciaux aura lieu au siège de chaque Direction régionale le 20 novembre prochain. Pour renseignements s'adresser à la Direction des Postes à Digne.

**Avis.** — Les propriétaires récoltants de vins sont informés qu'ils doivent, comme les années précédentes, faire leur déclaration à la mairie avant le 15 novembre.

**Rentrée des Classes.** — Mlle PEYROT, professeur de musique à l'E. P. S. place de l'Eglise, reprendra le 2 octobre ses cours et leçons particulières de piano, violon et solfège.

— o —

**Pension de famille pour jeunes filles** S'adresser à Mme EYSSERIC, 19, rue de la Mission.

=o=

**Acte de probité.**

M. Jean Rullan, négociant à Sisteron, rentrant de La Motte-du-Caire a trouvé sur la route un porte-monnaie contenant la somme de 800 frs. appartenant à Mme Daumas, institutrice à Clamensane.

M. Rullan s'empressa de restituer la somme perdue à sa propriétaire, qui toute heureuse de rentrer en possession de son bien, offrit une récompense à M. Rullan qui ne voulut pas accepter.

Nos félicitations à M. Rullan.

**Avis**

Il est rigoureusement interdit de pénétrer dans les terrains du domaine militaire et d'y laisser divaguer des animaux. Seul l'accès des chemins et promenades demeure toléré.

—o—

**Cour d'Assises.**

Les assises du département se sont ouvertes le 25 septembre et le Jury a eu a statuer sur les affaires suivantes :

Le journalier Magnan Etienne, dit Félicien 50 ans, né à La Motte (Basses-Alpes) reconnu coupable, avec circonstances atténuantes, d'avoir assassiné M. Massot Joseph, propriétaire à La Motte, qui l'employait aux travaux des champs, a été condamné à ***vingt ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.***

Ams Edouard-Adam, 26 ans, ouvrier à l'usine de Saint-Auban et Recher Marie-Florentine, 19 ans, sans profession, ont comparu sous l'inculpation de vols avec effraction ou escalade, commis successivement à Sisteron, Malijai, Saint Auban et à Bersac (H. A.) Ams a été condamné à ***huit ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour*** et Marie Recher à ***deux ans de prison avec sursis.***

Le nommé Menc Maxime, 35 ans, demeurant à Manosque, comparait sous l'inculpation d'avoir donné la mort à la veuve Gondran, fermière dans la commune de Pierrevert, et mis ensuite le feu à la maison. Menc a également tiré un coup de feu à bout portant sur M. Grégoire, propriétaire, qui a été blessé au poignet droit.

Les débats n'ont apporté aucun jour nouveau aux faits retenus par l'accusation.

Malgré les efforts du défenseur, qui a tenté de sauver son client, le jury a déclaré l'accusé coupable, mais avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, Menc a été condamné à ***cinq ans de réclusion.***

Le jury des Basses-Alpes a rendu à l'unanimité un verdict de non culpabilité en faveur de M. Théophile Martel, ancien maire de Turriers, officier du ministère public près le tribunal de simple police, poursuivi, dit l'acte d'accusation, a volontairement détourné 12 procés-verbaux constatant des contraventions de police ; en l'espèce le passage des traineaux sur les chemins vicinaux.

Cette affaire se trouve ainsi terminée conformément au sentiment de l'opinion publique. La Cour a ordonné la mise en liberté immédiate de M. Martel qui en vertu de la loi avait dû se rendre à la maison d'arrêt de Digne cinq jours avant l'ouverture de l'audience. La session est close.

**Foire.**

Peu de monde et peu d'affaires à la foire du 25 septembre.

En voici la mercuriale :

Agneaux de 3,50 à 4 fr. ; brrebis grasses 2,25 à 2,50 fr. ; moutons 2,75 à 3 fr. ; bœufs 2,70 à 2,75 ; Porcs gras 4 fr. ; porcelets 4.75 à 5 fr., le tout au kilo poids vif.

Œufs de 5,50 à 6 fr. la douzaine ; poulets 12 à 18 fr. la paire ; poules 8 à 10 fr. pièce ; lièvre de 25 à 30 fr. ; lapins de coteau de 8 à 9 fr. ; perdreaux 8 à 9 fr. ; Sainfoin 6,25 le double ; blé blanc 82 fr. ; blé rouge 80 fr. ; avoine 58 fr., le tout au 100 kilos.

Amandes dures en coques 7 fr, le double, amandes princesses 4 fr. le kilo ; laine 3,50 le kilo.

**Rentrée des classes.**

Les écoliers et les écolières trouveront à l'imprimerie-librairie Pascal Lieutier, 25, rue Droite, toutes les fournitures scolaires nécessaires à leur rentrée en classe soit :

**Livres, Cahiers. Serviettes, Stylos de marque et stylos pour écoliers**

**Musettes, Plumiers, Boite de crayons couleur, Compas et de peinture** et toutes fournitures en général. Prix modiques.

—o—

**ACHETERAIS** petite **maison** 3, 4 pièces, jardin, eau. Ecrire Mme GROSSI, **poste restante, Colonne,**

**COMMERÇANTS ! PROPRIETAIRES !** pour dégrevement d'impôts adressez vous à M. L. CHAUVIN, 17, rue de Provence, Sisteron.

**Eldorado-Cinéma.**

Dimanche 1er Octobre, en matinée à 2 h. 30, grande séance cinématographique.

*Aubert-Journal*, actualités ;

*Jean François, Canadien-Français*, superbe drame d'aventures en 5 parties ;

*LES FRERES DU SILENCE*, 1e épisode : *Le signal fatal*. Ce film contenant les documents les plus sensationnels du contre espionnage, trouvera auprès du public le même succès qu'en Angleterre et en Amérique.

*Deux bons petits diables*, comique en 2 parties.

Entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

**Casino-Cinéma.**

La Direction nous informe qu'en raison de l'approche de l'hiver la représentation du dimanche soir sera supprimée et remplacée par celle du dimanche en matinée.

Celle de demain dimanche sera consacrée à une matinée enfantine. Les enfants au dessous de 15 ans ne payeront que 0.50 cent.

Au programme :

*Le courier de minuit*, superbe drame en 4 parties ;

*LES TROIS MOUSQUETAIRES*, roman d'aventures de cape et d'épée d'Alexandre Dumas et de A. Maquet. 4e épisode : *Les ferrets de diamant* ;

*LUI au caveau des élégants*, comique.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50.

**REMERCIEMENTS**

Les familles **Silvy** et **Porte** remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de leur fille et petite-fille **Simone.**

*ETAT-CIVIL*

du 23 au 30 septembre 1922

NAISSANCES

Marcel Frédéric Marin Riogerge à la Loubière. — Maurice André Ravel, route de Noyers.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre M. Auguste Rieu, journalier, domicilié aux Martigues et Mlle Marie Lucie Plat s. p. domiciliée à Sisteron.

Décès

Honorius Roman Bayle, 44 ans, place de l'horloge. — Simone-Jeanne Silvy, 3 mois, rue Saunerie.

**CREDIT A L'EPARGNE**

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

**Réserves : VINGT MILLIONS**

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

*Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M.* **ESCLANGON,** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** (*Basses-Alpes*)

**Nombreuses attestations**

Des milliers de malades reconnaissants déclarent que la Poudre Louis Legras est le spécifique par excellence de toutes les maladies de bronches et des poumons. La Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, Boulevard Magenta 139, à Paris.

© VILLE DE SISTERON

Comme l'année dernière :

## *les cycles ROYAL*

sont toujours en tête et se classent les premiers dans les courses ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Sisteron (la Beaume) | 1er Imbert, |
| Sisteron | 1er Chastel, |
| Beynon (éliminatoire) | 1e Doussoulin, |
| Valernes | 1e Nury, |
| Valernes | 2m Doussoulin |
| La Motte-du-Caire | 1e Entressangle |
| La Saulce | 1e Brunet, |
| La Roche des Arnauds, | 1e Doussoulin. |

Et pour couronner ces succès, à Noyers-sur-Jabron, les cycles

**ROYAL**

se classent 1r, 2m. 3m. et 4me.

**AGENT RÉGIONAL EXCLUSIF**

des marques **Royal** et **Alcyon** :

**CH. FERAUD**

64, rue Droite (près la Poste,)
SISTERON

---

## CHAPELLERIE FRANÇAISE

**N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron.**

*M.* Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

---

**Ancien**

## CABINET DENTAIRE F. VALOPIN

Les consultations seront données désormais personnellement tous les **lundis** de 9 h. à 18 h. par

**M. E. CORONADO**

chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

---

**Etude de Me Guillaume Buès,**
Capacitaire en Droit
Successeur de Me BOREL
Notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

*PREMIER LOT*

Une **MAISON d'habitation** sise dans la ville de Sisteron, quartier de la Coste, rue Notre-Dame, composée de cave en sous-sol ; écurie et réduit sur voûte au rez-de-chaussée ; deux chambres prenant jour sur la rue et deux chambres obscures au premier étage ; grenier au dessus ; confrontant au levant : Reynaud, au couchant, Figuière, au nord et au sud, rues.

Mise à prix : Trois mille francs.
ci.....**3000** francs

*DEUXIEME LOT*

**Partie de MAISON,** même rue et quartier, comprenant une grande chambre au rez-de-chaussée par rapport à la rue Notre-Dame, écurie au dessous et cour.

Mise à prix : Mille francs.
ci.. ..... .....**1000** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de Monsieur Jean **Moutte** dit **CASSU** et appartiennent indivisément à Madame **Alix Rippert,** épouse Siffroy **Richaud** et à Monsieur Maurice-Joseph-Louis **Brémond,** demeurant tous à Sisteron.

La vente aura lieu le **dimanche 22 octobre** mil-neuf-cent-vingt-deux à **14 heures en l'étude de Me Buès, notaire à Sisteron** et par son ministère.

Pour tous renseignements s'adresser à M. **Buès** notaire, dépositaire du cahier des charges.

**Faculté de traiter de gré à gré avant les enchères.**

**BUES,** notaire.

---

**Etude de Me PAUCHON**
Notaire à CLARET (Basses Alpes)

## *Adjudication*

## Sur Surenchère

**D'UN DIXIEME**

**Le Dimanche 8 octobre** mil-neuf-cent-vingt-deux, dans la salle d'école du **Plan,** hameau de **Curbans, à 2 heures** de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de Me **Pauchon,** notaire à CLARET, à la vente définitive sur Surenchère d'un dixième d'un

**Petit Domaine**

sis au hameau de **Rousset,** ayant appartenu à Monsieur Edouard **Grange** et surenchéri par Monsieur Cyprien **Carle.**

**Mise à prix : 21.120 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Pauchon,** notaire à Claret, dépositaire du cahier des charges.

signé : PAUCHON.

---

## A VENDRE

**MAISON** sise à Sisteron, rue Saunerie.

Rez-de chaussée aménagé pour l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie.

Vastes logements aux étages.

Remises, greniers et écuries sur le quartier Font-Chaude.

S'adresser à Me **Buès,** notaire.

---

*PONTS ET CHAUSSÉES*

*Département des Basses-Alpes*

Arrondissement de Sisteron

CANTON DE VOLONNE

**Route Nationale N° 85**
de Lyon à Nice

*Fixation des nouveaux alignements de la traverse de Château-Arnoux sur une longueur de 312 m. 20.*

ENQUETES PARCELLAIRES
(Titre II de la loi du 3 Mai 1841)

## COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX

## AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté de M. le Préfet des Basses-Alpes, en date du **25** septembre 1922, et en conformité des articles 4, 5 et 6 de la loi du **3** mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les Plan, Profil en long et Notice descriptive du Tracé pour la fixation des nouveaux alignements de la traverse de Château-Arnoux, dans la commune de Château-Arnoux, ont été déposés à la mairie de ladite commune et y resteront juqu'au 8 octobre 1922 inclusivement afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Un registre d'enquête est ouvert à la Mairie pour recevoir les déclarations et réclamations qui seront faites pendant le même délai.

Après ce délai, toutes les pièces et observations seront remises à M. le Sous-Préfet, président de la commission d'enquête.

*NOMS des propriétaires dont les Terrains sont traversés ou limités par le Tracé des nouveaux alignements de la route nationale, tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles.*

PLAUCHE Jean ;
GUYOT Berthe, née Drivoy ;
Veuve RICARD Emile ;
REYNAUD Marie Blanche ;
SIAUD Antoine ;
LA COMMUNE ;
Veuve DRIVOY Martial ;
CUCHET Séraphin ;
ETIENNE Félix ;
RICHAUD ;
ARMAND André.

---

## Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des *Bons de la Défense Nationale.* Voici à quel prix on peut les obtenir immédiatement :

PRIX NET DES
BONS de la DÉFENSE NATIONALE

| MONTANT DES BONS à l'échéance | SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
| 100 » | 99 75 | 99 15 | 98 » | 95 50 |
| 500 » | 498 75 | 495 65 | 490 » | 477 50 |
| 1,000 » | 997 50 | 991 25 | 980 » | 955 » |
| 10,000 » | 9,975 » | 9,912 50 | 9,800 » | 9,550 » |

On trouve les *Bons de la Défense Nationale* partout : Agents du Trésor, Percepteurs Bureaux de Poste, Banque de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires. etc.

---

**FAIBLES, SURMENÉS**

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

**PHOSPHANOL**

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses,** augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière,** et les **organes essentiels.** C'est le

**ROI DES RECONSTITUANTS**

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix :** Le flacon ou la boîte de 50 cachets : **8** francs. Franco : **9 fr. 30** — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco **32** francs.

**PHOSPHANOL,** 6, Boulevard Richard-Lenoir - **PARIS** - et toutes Pharmacies.

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf.

---

**Rentrée des Classes 1922-1923**

**IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE**
**— MAROQUINERIE ---**

## Pascal LIEUTIER

***25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes***

**Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires**

*Livres Classiques -- Encres -- Registres*

*Peintures -- Dessin -- Crayons de couleurs*

*Cahiers "Le Sisteronnais" et "La Cigale"*

— papier de choix, propriétés de la maison —

---

L'Imprimeur-Gérant : P. (illegible) LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

## FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

# A. INNOCENTI

neveu et successeur
9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

**Spécialité de Chapeaux satin collés**
**Transformations pour Dames seulement**
**BLANCHISSAGE DE PANAMAS**

**Succursales :**
**SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,**
**SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.**

## Menuiserie-Ebénisterie

**AGENCEMENT DE MAGASIN**
**ART ET BATIMENT**

**REPARATIONS EN TOUS GENRES**

# CHAIX MAURICE

*Faubourg La Baume*
**SISTERON**

*Livraison rapide - Prix modérés*

## BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

**BIJOUX DES ALPES**

# LOUIS BELLE

**53, Rue Droite, à SISTERON**

**GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE**
**Bijoux et articles pour Cadeaux**
**Orfèvrerie en écrins**
**Articles pour fumeurs - Or et Argent**
**Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe**
***Réparations et transformations en tous genres***

**Montres — Pendules — Réveils**
**de toutes marques**
**LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES**

**RÉPARATIONS - GRAVURE**

**SEULE !**

# La SOUVERAINE

de Constant LAZARE
**GUÉRIRA**
Enfants et Adultes
**INFAILLIBLEMENT**
des Vers, Coliques, Convulsions, Constipation, etc. etc...

En Vente dans toutes les Pharmacies

Dépôt Général { Laboratoires des Produits Constant LAZARE G. DOU, Pharmacien, Place St-Honoré — AIX-EN-PROVENCE

— Dépôts Réglementaires —

## IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

**Maroquinerie - Articles de fantaisie**

# PASCAL LIEUTIER

**25, rue Droite -- SISTERON — B.-Alpes**

## Chaussures en tous Genres

# AUTRAN Adolphe

***11, Rue de Provence - SISTERON -:-***

**GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES**
**DE LUXE POUR**
**HOMMES. DAMES, GARÇONNETS, FILLETTES, ENFANTS**
*Toile blanche, Tennis, Espadrilles, Corde*

***CHAUSSURES DE CAMPAGNE***
sur mesures, fabriquées dans son atelier
— Réparations —
**PLUSIEURS ARTICLES SOLDÉS**
**Le tout à des prix très réduits**

**QUE DE FORTUNES** sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS**. Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la *RICHESSE*. Les **VALEURS A LOTS** représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

***Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.***

# F. HAUËT

*SEUL REPRESENTANT*

58, Av. de la VICTOIRE

NICE (A.M)

*Le plus moderne des Journaux*

# EXCELSIOR

le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

**Prix des Abonnements pour les Départements:**
Trois mois. 18 fr. | Six mois. 34 fr. | Un an. 65 fr.

*En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste des* ***PRIMES GRATUITES*** *fort intéressantes dont une*

**ASSURANCE de 5.000 frs**
1° Contre tous accidents provenant du fait d'un moyen de locomotion ou de transport quel qu'il soit; et 2° Contre accidents de domestiques.

**0 fr. 20 le N° dans les Départements**

**NOUVEAUTÉS !**
**Demandez chez tous les Libraires**

1° La colle blanche supérieure
**" FIXOL "**
*Se fait en 2 grandeurs de flacons*
0 fr. 95 et 1 fr. 90

La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G.
Inversable à niveau constant
**Le " PLENUM "**
*Se remplit une fois par an !*
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.

Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

# AFFAIBLIS GUÉRIS par la

**MINÉROLASE DUPEYROUX** : *Mme Albert DAUVERGNE, 15, rue Montbauron, Versailles (Seine-et-Oise)*, (Entérite avec hémorragies intestinales depuis 1 an), rétablie en 10 mois (Attest. du 25 fév. 1922); *M. Jules MAES, Ormoy-Villers (Oise)*, resté frileux, fragile, sensible au froid, sujet aux rhumes, sans grand appétit, à la suite d'une pneumonie contractée en 1911, complètement rétabli en 21 mois (Attest. du 23 fevr. 1922); *M. Maurice THIERRY, Ferme de la Grange, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire)*, éprouvait, dès son jeune âge, une grande faiblesse aux changements de saison, manquait d'appétit, était resté petit, est devenu fort et robuste après 2 années de traitement. Âgé actuellement de 17 ans, il pèse 60 kilos et mesure 1m62 (Attest. du 14 fév. 1922); *Mme Marthe PRENANT, à Mondoubleau (Loir-et-Cher)*, avait toujours été très nerveuse, a souffert, en décembre 1918, d'un mal de gorge, puis, en quelques jours, est tombée dans un état de faiblesse très grave au point qu'elle n'avait plus aucune force dans les jambes et qu'il fallait l'aider à marcher, de plus, son caractère était toujours agacé par des idées noires et par une sensation de constriction dans la poitrine; a été fortifiée et améliorée au bout de 3 mois au point de pouvoir reprendre ses occupations habituelles, guérie en 35 mois (Attest. du 10 fév. 1922); *Mme Juliette BINVAULT, à St-Règles (Indre-et-Loire)*, profondément anémiée par un allaitement trop prolongé de 15 mois, affaiblie, sans appétit, fatiguée au moindre travail, forcée de garder le lit des journées entières, 2 ou 3 jours par semaine, époques très pâles et douloureuses, améliorée en 3 semaines, complètement rétablie en 2 mois (Attest. du 8 fév. 1922). La *Minérolase Dupeyroux* est le moins cher des fortifiants car la bouteille, suffisante pour une cure de un mois ou deux, suivant l'âge, est envoyée franco à domicile contre 11 fr. en mandat-carte adressé au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, qui expédie gratis et franco sur demande, son *Etude* sur la Minérolase et un questionnaire pour consultations GRATUITES par correspondance.


Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON